

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

Vendredi 1^{er} février 2019 – MERCUS GARRABET

Compte-rendu

Etaient présents:

Collège régional : Kamal CHIBLI, Kathy WERSINGER.

Collège départemental : Raymond BERDOU, Christine GASTON, Christine TEQUI.

Collège communal : Jean-Luc FERNANDEZ, Patricia QUINAT-RAYNAUD, Marie-Odile MEJEAN, Louis BLAZY, Aurélie MIR, Bernard DELBOSC, Marie BALTAZAR, Michel BOUCHE, Marc DUMONT, Jean-Claude COMMENGE, Marie-Léone BLAIN, Jean-Christophe DANDIEU, Annick CHANOT, Hervé CLAUSTRE, Josiane BEAULIEU, Jean-Noël VIGNEAU, Simon BAVARD, Frédéric VIGNOLES, Jean-Louis ATTANE, Jean-Paul ROUQUIER, Bernard DEFFARGES, Didier PIQUEMAL, Francis ROIG, Guy ROUMAT, Didier MAZERIES, René CLASTRE, Sylvie DURAND, Jocelyne FERT, Claude PUJOL, Antoine RODRIGUEZ, Sophie COSTESEQUE, Gérard GRANGER, Frédéric BONNEL, Nathalie AURIAC, Jean-Michel DEDIEU, Christine TOUGNE, Pierrette LAPEYRE, Guillaume JOLIBERT, Thierry TARIOL, Sophie ESTEULLE, Jean-Claude BAREILLE, Edmond FAUP, Geneviève ARNAUD, Thierry TORRES, Pierre JOUAS, Marc SAUVAGET, Jacqueline MAURAN, Alain SERVAT, Bernard CAVAILLE, Christian MOIROT, Rémi BERGE, Alain PALMADE, Jacques HORTOLA, Patricia TESTA, Michel TARTIE, André RUFFAT, Yvon LASSALLE, Thierry SIRGANT, Claude DOUSSIET, Ginette BUSCA, Monique CHARLES, André DESCOINS, André VIDAL, Jean BOUSSION, Michel AUDINOS, André EYCHENNE, Michel CARRIERE, Serge DERRAMOND, Sylvie DARS.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : John PALACIN à Kamal CHIBLI, Nathalie MADER à Kathy WERSINGER, François ARCANGELI à Kathy WERSINGER.

Collège départemental : Henri NAYROU à Christine GASTON.

Collège communal : Maurice BACHELET à Thierry TARIOL, Claude DUPUY à Bernard CAVAILLE, Annie ALZIEU à Jacqueline MAURAN, Christian CARRERE à Thierry TARIOL, Georges POULET à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Patrice COMMENGE à Guy ROUMAT, Sandrine LOUBET à Bernard CAVAILLE, François MURILLO à Jean-Michel DEDIEU, Catherine MERIOT à Nathalie AURIAC, Gérard PIQUEMAL à Geneviève ARNAUD, Gabriel FAURE à Michel BOUCHE, Jean-Michel PICARD à Marie-Léone BLAIN, Michel PERUGA à André EYCHENNE, Francis BOY à Claude DOUSSIET, François VANDERSTRAETEN à Claude DOUSSIET, Maryse PERIGAUD à Jocelyne FERT.

Excusés ou absents :

Collège régional : Guy ESCLOPE.

Collège départemental : Alain BARI, Eric DONZE.

Collège communal : Yannick ALONZO, Emily STOTER, Adeline MAUDUIT, Daniel LE COUTOUR, Nicolas GRESLE, Pascal JUSOT, Patrice SAVARINO, Marion DUPUY, Oscar GIROTTO, Alain DE LA CRUZ RUEDA, Jean-Claude DUBOIS, Antoine DUBURCQ, Guillaume CANIL, Marc MAGE, Anthony PAROLIN-MAURETTE, Michel ANQUET, Michel IMBERT, Maxime DANGLA, Michel RIETHMULLER, Hélios MENGUEZ, Jeanne-Marie BARRE, Gilbert COUVREUX, Jean-Michel GUARINO, Michaël STEPHAN, Claude AYNIE, Marie-Pierre BORDES, Myriam PEAT, Jean-Jacques MERIC, Marc MARTY, Nathalie DUPUY, Cécile MENDOUZE, Michel ASFAUX, Violaine RICHL, Pascal AUDABRAM, Guillaume MEURISSE, Jocelyne SOUM, Enguerrand BORDEAU, Wilm WIJNEN, Pierre ORTET, Thierry PORTET, Huguette TOURRET, Michèle COLN, Stéphane GARNIER, Guillaume VAYSSIERES, Denis MIALHE, Rose BALAGUE, Olivier HOUPLAIN, Gaalad BONFILS, Martine CRESPO, Pierre PARIS, Marc DELANGRE, Denis BELARD, Pierre BATAGLIERI, Nicole COMMENGE, Didier NOUVELLE, Angélita SENTENAC, Yvan GROS, Michel LIMOGES, Monique RALUY, Céline MANTHEY, Sandra CAZAUX, Kay MONTAGNE, Christian SOUCASSE, Michel DEJEAN, Maxime ALOZY, Denis ROUSSEAU, Robert THIRION, Jacques BERTRAND, Richard DE MERITENS, Claude RICHARD, Janine PASCAL, Guy ENDRON, Jean-Charles THORRE, Michel SUBRA, Gérard ROVIRA, Guy PIQUEMAL, Thierry TOURNE, Fabrice BENETOUX, Christiane ODON, Valérie CLERGUE, Pierre MIQUEU, Claudine LE GUILLOU-DEVOS, Arsène BARBOSA, Damien BAREILLE, Eliane JASPARD, Sylviane REGALON, Roland MOLE, Christiane BONTE, Patrick TIMBART, Florence ROUCH, Didier CALVET, Paul CAILLABA.

PREMIERE SEANCE : GOUVERNANCE

Madame Patricia TESTA, maire de Mercus-Garrabet, accueille l'Assemblée. Elle signale tous les projets mis en place par le Syndicat mixte du Parc avec la commune de Mercus-Garrabet. Elle rend hommage à André ROUCH et à son action.

Le président de la communauté de communes du Pays de Tarascon, Philippe PUJOL, prend la parole à son tour et s'associe à l'hommage rendu à André ROUCH. Il rappelle qu'avant l'intégration des communautés de communes au sein du PNR, la communauté de communes du Pays de Tarascon était scindée en deux : seule une partie des communes faisait partie du PNR. Grâce à l'intégration de la communauté de communes du Pays de Tarascon au sein du Syndicat mixte du PNR, il va être possible de réaliser des projets avec l'accompagnement du SMPNR. Philippe PUJOL ajoute que cette évolution est extrêmement positive et que ce changement était très attendu.

Kamel CHIBLI, 1^{er} Vice Président du SMPNR, prend la parole à son tour pour saluer la mémoire d'André ROUCH, Président du SMPNR décédé le 31 décembre. Il rend hommage à cet homme de terrain, passionné, engagé et profondément humain.

Sur l'invitation de Kamel CHIBLI, l'assemblée se lève et applaudit pendant une minute.

Suite à ce moment, Kamel CHIBLI explique que la réunion se déroulera en deux temps. La première partie sera consacrée à la gouvernance et la deuxième partie aux décisions ordinaires.

I – ORGANISATION DES VOTES

Kamel CHIBLI explique qu'avec les modifications statutaires, effectives au 1^{er} janvier, le Syndicat mixte compte de nouveaux adhérents, par suite de leurs délibérations respectives. Il s'agit :

* des 5 intercommunalités concernées par le PNR : Communauté de communes Couserans-Pyrénées, Communauté de communes Arize-Lèze, Communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes, Communauté de communes du Pays de Tarascon, Communauté de communes de la Haute-Ariège.

* des communes « associées » situées hors territoire classé Parc : Artix, Le Carla Bayle, Castex, Daumazan-sur-Arize, Dun, Mercus-Garrabet, St Paul-de-Jarrat et Ségura.

Kamel CHIBLI signale que de nouveaux délégués font donc désormais partie du Comité syndical : les délégués des communes associées et ceux des communautés de communes et de la communauté d'agglomération. Il invite chacun de ces délégués à se présenter :

- pour Artix, Michel PERUGA
- pour Castex, Christian MOIROT
- pour Daumazan, Rémi BERGE,
- pour Dun, Alain PALMADE,
- pour le Carla Bayle, Jacques HORTOLA
- pour Mercus-Garrabet, Patricia TESTA
- pour Saint-Paul-de-Jarrat, Michel TARTIE
- pour Ségura, André RUFFAT

Matthieu CRUEGE informe l'assemblée que la commune de Mérens les Vals a aussi délibéré pour adhérer au syndicat, aussi elle pourra être intégrée lors d'une prochaine réunion du Comité syndical.

- Pour la communauté de Communes d'Arize-lèze : Franci BOY, Yvon Lassalle, Thierry SIRGANT, François VANDERSTRAETEN.
- Pour la communauté de communes Couserans-Pyrénées : Christiane BONTE, Jean BOUSSION Ginette BUSCA, Monique CHARLES, André DESCOINS, Maryse PERIGAUD, Patrick TIMBART, André VIDAL.
- Pour la communauté d'agglomération du pays de Foix-Varilhes : Florence ROUCH, Michel AUDINOS, Didier CALVET, André EYCHENNE, Paul CAILLABA, Michel CARRIERE, Serge DERRAMOND, Sylvie DARS.
- Pour la communauté de Communes de Haute Ariège : Pierre PEYRONNE, Robert KUMURDJAN.

Les délégués pour la communauté de communes du Pays de Tarascon et ceux de la communauté de communes Arize-Lèze seront désignés prochainement par leurs instances respectives.

Par ailleurs, le nombre de communes du SMPNR a été impacté par la fusion des communes de Goulier, Sem, Suc-et-Sentenac et Vicdessos en une commune nouvelle : Val-de-Sos.

Le nombre de communes adhérentes au SMPNR est donc de $141 + 8 - 3 = 146$ communes (dont 138 dans le territoire classé « PNR » par le décret de création du PNR de mai 2009).

Kamel CHIBLI précise qu'il convient donc de recalculer la répartition de voix entre les Collèges du Comité syndical, en application de l'article VII-1 des statuts du Syndicat :

« A l'intérieur de chaque Collège, les voix sont réparties équitablement entre chacun des délégués, avec arrondi à la décimale la plus proche. La totalisation des voix est faite une première fois lors de l'entrée en activité du Syndicat. Elle est recalculée au Comité syndical suivant l'adhésion ou au retrait d'un membre, ou suivant publication des recensements officiels de la population ».

Le nouveau décompte de voix s'établit de la manière suivante :

| | Nombre de délégués | Pourcentage de voix détenu par le Collège | Nombre de voix détenues par le collège | Nombre de voix par délégué du collège (arrondi) |
|--------------------------|--------------------|---|--|---|
| Collège de la Région | 6 | 50% | 384 | 64VOIX |
| Collège du Département | 6 | 25% | 192 | 32 VOIX |
| Collège du bloc communal | 148+8+24 | 25% | 192 | 1 VOIX |
| TOTAL | 192 | 100% | 7768 VOIX | |

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le nouveau décompte des voix.

II - ELECTION DU PRESIDENT

Pierre JOUAS, délégué de Soueix-Rogalle, doyen de l'Assemblée, est désigné pour procéder à l'élection du Président. Il demande aux candidats de se présenter.

Seule la candidature de Kamel CHIBLI a été réceptionnée au siège du Syndicat mixte, dans les formes et délais requis, conformément aux statuts. Kamel CHIBLI présente sa candidature à l'Assemblée.

Il est rappelé que :

« Le Président est élu par le Comité syndical pour une période de 3 ans renouvelables. Les candidatures à la présidence du Syndicat doivent être déposées au moins huit jours avant l'élection au siège du Syndicat mixte, où elles seront tenues à la disposition de tous les membres du Syndicat. »

Pierre JOUAS propose de procéder à l'élection du Président, et soumet la candidature de Kamel CHIBLI.

A l'unanimité le Comité syndical élit Kamel CHIBLI en qualité de Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises pour une durée de trois ans.

Kamel CHIBLI remercie l'Assemblée. Il explique qu'il a décidé de se présenter à la présidence du Syndicat, par position sentimentale par rapport à André ROUCH, mais aussi par attachement politique pour le PNR. Sa volonté est de travailler avec les membres du Bureau, dans le respect d'une gouvernance partagée, un dialogue avec tous, dans un souci de continuité. Le PNR est essentiel pour ce territoire, Kamel CHIBLI signale qu'il souhaite montrer que la Région est bien plus qu'un partenaire financier, en assumant pleinement cette fonction et ces responsabilités.

Christine TEQUI, 1^{er} Vice Présidente du Conseil départemental, félicite Kamel CHIBLI. Elle se réjouit de cette présidence pour la continuité du PNR. Elle ajoute que prendre la suite d'André ROUCH est une grande responsabilité car il était tenace et volontaire. Mais elle est certaine que Kamel CHIBLI saura poursuivre cette mission avec sérénité et pugnacité pour défendre les dossiers.

III – ELECTIONS AU BUREAU

Le Président explique qu'il convient de compléter la composition du Collège du Département au Bureau, suite au décès d'André ROUCH et en application des statuts modifiés du Syndicat, d'incorporer de nouveaux membres (intercommunalités et communes associées).

Il rappelle les éléments statutaires :

VIII – 1 – Composition du Bureau

« Le Comité syndical élit en son sein un Bureau pour une durée de 3 ans comprenant des membres répartis comme suit :

* Collège de la Région Occitanie : 4 délégués,

* Collège du Département de l'Ariège : 4 délégués,

* Collège du Bloc Communal :

- 15 délégués pour les communes adhérentes dont 1 délégué représentant des communes situées hors du territoire classé « PNR » par décret,

- 1 délégué par EPCI à fiscalité propre adhérente.

Les délégués au Bureau sont élus par le Comité syndical sur proposition de leurs Collèges respectifs. L'élection est à un tour et s'effectue à la majorité simple. »

Le Président demande à chacun des collèges de présenter leurs candidats.

Le Collège départemental propose pour siéger au Bureau :

- Raymond BERDOU, conseiller départemental.

Le Collège du bloc communal propose pour siéger au Bureau :

- André VIDAL, délégué titulaire pour la communauté de communes Couserans-Pyrénées.
- Michel AUDINOS, délégué titulaire pour la communauté d'agglomération du pays de Foix-Varilhes.
- Robert KUMURDJIAN, délégué titulaire pour la communauté de communes de la Haute-Ariège.

Le Président propose de passer au vote. Chacun des candidats est élu tour à tour, à l'unanimité.

DEUXIEME SEANCE : DECISIONS ORDINAIRES

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 5 décembre 2018 à Alzen. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité

II - DECISIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

Dotation de l'Etat (MTES) 2019 (réf. Charte art. 1.4)

Le Président explique qu'afin d'aider le Syndicat mixte à assumer la mise en œuvre de la Charte, il est proposé de solliciter un financement du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour 2019. Celui ci viendra épauler le Syndicat mixte et compléter les cotisations statutaires de ses différents membres.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la demande de financement auprès de l'Etat (MTES) au titre de la dotation 2019 et autorise le Président à déposer cette demande au nom et pour le compte du Syndicat.

Approbation du Budget Primitif 2019 (réf. Charte art. 1.4)

Camille JAUDIN, présente le projet de Budget Primitif 2019 du Syndicat, établi à la lumière des orientations budgétaires examinées lors de la séance du 5 décembre 2018 à Alzen. Le Bureau du Syndicat mixte l'a étudié le 22 janvier.

Elle rappelle que conformément aux orientations budgétaires, le budget 2019 s'appuie sur une stabilisation des dépenses et l'intégration de nouvelles recettes grâce à la modification statutaire et les divers appels à projets pour lesquels le SMPNR a été retenu. Le Budget Primitif est proposé au vote sans la reprise des résultats car les chiffres du compte administratif 2018 ne sont pas stabilisés ; aussi elle précise qu'une DM sera proposée au cours du printemps, qui intégrera également le financement de nouvelles opérations notifiées au Syndicat d'ici là.

* Charges structurelles et charges externes liées au fonctionnement de la structure : elles sont stabilisées.

* Charges de personnel : permanents, contractuels et stagiaires. Les charges de personnel permettent d'assurer le fonctionnement de l'équipe existante plus un poste sur un an pour réaliser le projet « Environnement et santé » financé à 80% par l'ARS. Il est à noter que deux agents sont mis à disposition d'autres entités (Communauté de communes Couserans Pyrénées et Conservatoire du Littoral), faisant l'objet de recettes équivalentes en atténuations de charges (ligne 13).

* Plan d'actions : la proposition reprend aujourd'hui les actions pour lesquelles le Syndicat a reçu les notifications de financements de la part des financeurs. Ces actions font donc partie des programmes de 2016 à 2019. Une partie de ces actions participe au financement des emplois.

* Investissement : bien que cette section ne soit pas importante en volume, cette année est marquée par le renouvellement d'un véhicule, d'ordinateurs et de la photocopieuse imprimante. De plus grâce au programme spécifique de la Région inscrit au Contrat de Parc signé en octobre dernier à Rimont, l'achat d'un véhicule électrique, l'aménagement d'une salle pour la visio-conférence et l'achat de vélos électriques seront réalisés en 2019.

* Recettes : le montant des dotations évolue du fait de l'intégration des 4 communautés de communes et de la communauté d'agglomération et des communes associées. Le détail de la méthode de calcul des cotisations statutaire, est rappelé en séance. Les cotisations statutaires de la Région (450 000€) et du Département (125 000 €) restent au même niveau qu'en 2018.

En sus des cotisations statutaires de ses membres, le Syndicat mixte s'attachera à mobiliser à plein les concours financiers divers pour financer son fonctionnement (notamment son ingénierie), son plan d'actions et son programme d'investissement : Etat (FNADT, Ministère de l'Ecologie, Commissariat de Massif...), Europe (FEDER, FEADER...), Agence de l'Eau, ADEME, partenariats d'entreprises...

Le total conduit à un budget équilibré en dépenses et recettes à un niveau prévisible d'environ 2 millions d'euros sur l'année 2019.

Suite à la présentation du Budget Primitif 2019, chapitre par chapitre, le Président propose son approbation.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le Budget Primitif 2019 sans reprise de résultat.

Classement démographique du SMPNR (réf. Charte art. 1.4)

Le Président explique qu'il appartient à l'Assemblée délibérante du Syndicat de procéder au classement démographique par assimilation de l'établissement à une catégorie de communes.

Les développements de l'activité, de l'équipe technique et de la voilure financière du Syndicat supposent de faire évoluer son classement pour le placer en rapport avec ses nouvelles données, depuis sa création en mai 2009.

Au vu des nouveaux statuts intégrant les communautés de communes, communauté d'agglomérations et les communes associées, la diversité des missions du Syndicat mixte du Parc, de son budget, de son organigramme et de la qualification de ses agents, le Président propose d'assimiler le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises à une commune de plus de 10 000 habitants.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la proposition de classement démographique du SMPNR et donc de l'assimiler à une commune de plus de 10 000 habitants.

Décisions relatives au personnel

Le Président rappelle que par décision en date du 27 février 2009, le Syndicat a décidé de créer un emploi de chargé de mission patrimoine naturel et agroevironnement. Celui-ci a été pourvu par un fonctionnaire titulaire qui a décidé, suite à une période de disponibilité, de mettre fin à ses fonctions et d'abandonner le statut de la fonction publique territoriale. Ce dernier a été remplacé par un agent sous CDD de la FPT, dont l'emploi doit venir à terme le 31 mars prochain.

Afin de permettre la poursuite des missions liées à l'agro-environnement, je vous propose de renouveler l'emploi de Chargé de mission patrimoine naturel et agroevironnement, par référence aux grades de catégorie A. Il précise que cet emploi est notamment financé dans le cadre du projet européen Poctefa GREEN, mobilisant des fonds européens (FEDER) à hauteur de 60 %.

A l'unanimité le Comité syndical renouvelle l'emploi de contractuel par référence au grade d'Ingénieur, pour une durée de un an.

Puis le Président rappelle que lors de la séance du 26 octobre dernier à Rimont, a été signé le contrat spécifique Région Occitanie - SMPNR Pyrénées Ariégeoises. Celui-ci comporte un programme de 25 actions sur 2 ans, répondant aux objectifs suivants :

- la mise en œuvre de priorités régionales relevant de la transition énergétique et écologique (biodiversité et ressource en eau notamment) ;
- le respect des engagements de la Région et des Parcs dans la réalisation des actions conduites dans le cadre des Chartes de Parcs, relevant notamment d'autres thématiques ;
- l'innovation - expérimentation qui constitue une mission phare des PNR et une orientation stratégique de la Région.

Ce contrat prévoit la mise à l'étude d'un projet de réserve mondiale de Biosphère, reconnue à l'UNESCO, à l'appui du Parc Pyrénéen des 3 Nations, et la mise en place d'une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique.

Afin d'animer et de coordonner la mise en œuvre de ces programmes, le Président propose de créer un emploi de contractuel pour 2 ans, à temps plein, par référence aux grades de catégorie A. Le Comité syndical approuve cette proposition à l'unanimité.

III – POINT D'INFORMATION SUR LA CELEBRATION DES 10 ANS DU PARC

Matthieu CRUEGE, Directeur, présente la liste des animations aujourd'hui stabilisées, relatives à la célébration des 10 ans du Parc.

fin mars : présentation du programme des 10 ans et lancement du programme annuel d'animations « Pyrénées Partagées 2019 »
5 juin en soirée : cérémonie officielle de célébration des 10 ans à Lorp-Sentaraille– spectacle de la Compagnie Les Boudeuses.
17 juillet à l'Etang d'Araing, 18 juillet au refuge de Bassiès, 25 juillet au refuge du Fourcat, 2 août au Pinet et 21 août aux Estagnous : animations en refuges
22, 23, 24 juin : séjour randonnées en Andorre, autour de La Massana, proposé par l'association des Amis du Parc.
16 juillet : randonnée au Pic de Médécourbe, dans le cadre des 1 an du Parc Pyrénéen des Trois Nations.
20 et 21 juillet : randonnées (avec ou sans bivouac) de Ganac jusqu'au Prat d'Albis pour assister à l'arrivée du Tour de France. Animation proposée par l'Association des Amis du Parc et les Isards de la Barguillère.
14 et 15 septembre : 10ème chantier de pierre sèche de l'association des Amis du Parc.
18 et 19 octobre : 7èmes Rencontres Scientifiques à Saint-Girons, proposées par le Conseil Scientifique du PNR
16 novembre, 30 novembre, 7 décembre et 14 décembre : Cafés du futur proposés par le Conseil Scientifique du PNR, à La Gourmandine à Seix, l'Ecomusée d'Alzen, le Bar des 3000 à Auzat et la Médiathèque de Lorp-Sentaraille.

IV - POINTS DIVERS

Kamel CHIBLI propose aux élus présents du Bureau qui ont des délégations, de se présenter :
Jean-Louis ATTANE : délégué au Patrimoine, à l'Architecture et à l'Urbanisme, délégué au Tourisme
Bernard CAVAILLE : délégué à la Forêt et à la filière Bois et délégué aux Paysages
Sophie COSTESEQUE : en charge de l'Agriculture
Jocelyne FERT : déléguée à l'économie circulaire
Patricia QUINAT-RAYNAUD : déléguée à la Biodiversité et à l'Eau, déléguée à l'Energie et au Climat
Thierry TARIOL : délégué à la Mobilité

Jean-Noël VIGNEAU : délégué aux Finances

Kathy WERSINGER : déléguée au programme d'actions Région Occitanie, déléguée à l'Alimentation durable

Matthieu CRUEGE fait un appel à candidature pour la fourniture de panneaux en partenariat avec « Gestes propres ». Il présente les panneaux à l'Assemblée. Il est possible de faire une commande groupée. Deux panneaux de format A1 coûtent 39 € et deux panneaux de format A2 coûtent 21 €.

Kamel CHIBLI annonce que la prochaine réunion du Bureau se tiendra le 11 mars et la prochaine réunion du Comité syndical le 5 avril.

Annick CHANOT, déléguée de la commune de Contrazy s'inquiète du fait que toutes les démarches 0 pesticide pour les collectivités et les particuliers ne servent à rien dans la mesure où les professionnels ne sont pas soumis à cette réglementation. Matthieu CRUEGE signale que les élus du PNR ne sont pas les parlementaires et donc ne font pas la loi, mais le SMPNR incite les professionnels à changer leurs pratiques et les accompagne dans le changement.

Kamel CHIBLI conclut la réunion par une dernière pensée pour André ROUCH.

**Le Président,
Kamel CHIBLI**